

## Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2019

L'an deux mille dix neuf et le 24 avril à dix huit heures, les membres de l'association dénommée AGE 91, dont le siège social est situé Parc de la Julienne – 26 rue des Champs – Bâtiment F – 91830 LE COUDRAY MONTCEAUX, se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation du Président et du Secrétaire, conformément aux dispositions des statuts au siège de l'Association.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

---

### ETAIENT PRESENTS :

Personnes physiques : Francis BLEHER, Bernard DUPORTET, Chantal de GUILLEBON, Marie-France MAUGOURD, Dominique NAELS, Marie-France PIGEON.

Personnes morales : EHPAD Les Tisserins (Jean-Michel BOCQUENET) ; UDAF (Christian BAZETOUX).

Invités : KPMG Etampes (Christine CHOPART)

### ETAIENT EXCUSES, ayant donné pouvoir :

Personnes physiques : Laurence CHAUMETTE ; Jean-Louis SIEUDAT.

Personnes morales : Amicale Saint Jacques (Monique LATOUCHE) ; France Alzheimer Essonne (Dominique QUINCHEZ) ; AP SERVICES (Laurent GALERNE) ; EHPAD Hautefeuille (Jean-Pierre OULHEN) ; Notre Dame d'Espérance (Annie BEAUSSE) ; CCAS Paray (Mme FRAISSE) ; Etablissement de Santé la Martinière (Thierry de MONTGOLFIER) ; La Fontaine Medicis (Chantal SIMOUTRE).

Le Président Bernard DUPORTET ouvre la séance à 18,00 h.

Le président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et précise que seuls les adhérents d'AGE 91 à jour de leur cotisation ont le droit de vote :

- Rapport moral et rapport d'activité 2018
- Rapport financier
- Rapport du Commissaire aux comptes
- Budget prévisionnel 2019
- Orientations et perspectives de l'association
- Questions diverses



## Rapport moral - Dr DUPORTET, Président

---

Le Président donne lecture de son rapport moral :

Bonjour à toutes et tous,

Je ne vous cacherais pas que l'année 2018 a été difficile, que nous avons dû surmonter un certain nombre de difficultés mais que certains risques demeurent qui nous demandent vigilance et responsabilité.

Je vous avais entretenus des difficultés rencontrées dans la mise en place d'une nouvelle organisation de direction à la suite desquelles nous avons procédé au recrutement d'une nouvelle directrice dans le cadre d'une organisation plus classique. Ce fut un deuxième échec et après une période d'essai reconduite puis interrompue nous avons opté pour une organisation sans direction générale avec une redéfinition des objectifs de chacun et une implication plus importante du Bureau de l'Association.

C'est l'occasion d'adresser à chacune et chacun nos remerciements pour leur implication dans cette phase difficile.

Ces difficultés ont, à l'évidence, entraîné des conséquences au niveau des équipes.

C'est ainsi que nous avons dû nous séparer de la pilote de la MAIA Centre Est avec les risques inhérents. En conséquence nous avons procédé au recrutement d'un nouveau pilote en la personne de Henrique Ferreira qui a pu assurer la continuité de fonctionnement de la MAIA et procéder au recrutement d'une cinquième gestionnaire de cas. La secrétaire MAIA nous a quittés et nous avons recruté une assistante à temps complet.

Ces modifications n'ont pas été sans conséquences financières qui ont quelque peu malmené le budget de la MAIA.

Le Point d'Accès au Droit a également été perturbé par les ennuis de santé de notre juriste qui a dû s'absenter plus de 3 mois, nous avons pu l'assister par le recrutement d'une juriste pendant 2 mois pour l'épauler.

A ce chapitre des difficultés il convient de faire une place particulière aux incertitudes relatives à l'avenir de la MAIA Essonne Centre Est dans le cadre de la vaste opération de réorganisation départementale engagée par l'Agence Régionale de Santé.

Tout a commencé pour nous par la disparition du réseau de santé Hippocampes dont nous apprécions l'efficacité et dont le départ a généré pour les membres du PASI un surcoût important des frais de location immobilière.

Depuis, nous avons pu obtenir quelques informations sur les orientations politiques nouvelles de l'ARS concernant les réseaux de santé, les MAIA et dans un deuxième temps les CLIC. Sans avoir en l'instant plus d'indications sur les conséquences de cette évolution et sur les possibilités de participation au nouveau dispositif-départemental, il nous paraît à peu près certain qu'à l'horizon fin 2020 nous ne serons plus porteurs de la MAIA Essonne Centre Est. Ceci ne sera pas sans conséquences sur notre équilibre économique.

Ceci étant nous poursuivons nos efforts dans deux directions privilégiées, les formations et les sensibilisations dans le champ du handicap et la création de dispositifs nouveaux pour l'aide aux aidants naturels.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

### **Discussion**

Francis BLEHER remercie le président et demande des explications sur les travaux engagés pour l'aide aux aidants. Bernard DUPORTET présente le dispositif de e-learning pour les aidants naturels, dispositif expérimental qui devrait être réalisé dans le premier



semestre 2019. Ce dispositif pourrait apporter une solution de formation pour les aidants qui ne peuvent pas se rendre physiquement en formation. Il a été présenté à la conférence des financeurs qui a émis un avis favorable et accordé une subvention de 25 000 €. Bernard DUPORTET précise que cette subvention permet de réaliser la première phase de constitution du dispositif mais que celui-ci ne pourra être finalisé que lorsque le complément de financement aura été obtenu. Marie-France MAUGOURD propose de faire un groupe de travail avec l'ESA de l'ASAD qui pourrait diffuser la connaissance de ce dispositif ainsi qu'avec le CLIC Orgessonne qui a mis en place des cafés des aidants qui fonctionnent bien.

Marie-France MAUGOURD intervient pour dire que l'opération e-learning ne peut pas être lancée sans un partenariat entre différentes structures telles que le GAPAS, Altérité, le CLIC Orgessonne, l'ESA de l'ASAD, l'UDAF...pour créer une synergie qui ira vers l'e-learning. La discussion qui s'engage montre qu'il y a consensus sur cette proposition.

Résolution N°1 l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des présents et représentés le rapport moral de l'exercice 2018.

### Rapport financier Dominique NAELS, Trésorière.

---

Les subventions obtenues ont été les suivantes :

Une subvention de 125 K€ a été versée par le Conseil départemental de l'Essonne contrairement à ce qu'annonce l'avenant à la convention du 16 mars 2015 qui prévoyait 135 K€.

Une subvention de 420K€ a été versée par l'Agence Régionale de Santé. Cette subvention a été déterminée dans le cadre de la convention pluriannuelle 2016-2018 qui lie l'ARS et l'association AGE 91 pour le portage de la méthode MAIA.

La CPAM a accordé une subvention de 12,735 K€ pour le financement annuel du Point d'accès aux droits.

Le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits a accordé une enveloppe de 10K€ pour le financement annuel du Point d'accès aux droits.

Les comptes de l'association AGE 91 arrêtés au 31 Décembre 2018 font ressortir, toutes activités confondues, un résultat déficitaire de -43 828,27 Euros)

Ce déficit, se décompose comme suit :

- Activité Formation :	- 17 757,40 €
- Activité Sensibilisation :	-7 888,99 €
- Activité PAD :	- 19 069,49 €
- Activité MAIA :	+ 887,38 €

Il est principalement lié à trois facteurs :

- la marge sur prestations pour les formations qui baisse de près de 20% et la vente des formations en diminution massive en 2018
- la prise en charge des locations immobilières depuis le départ du réseau hippocampe qui se répartit sur les différents services. Pour information, l'ARS a été sollicitée sur l'affectation des fonds dédiés, non mobilisés sur les postes auxquels ils étaient initialement consacrés, à raison de 40 000€ de provisions pour litiges (procédure de licenciement en



cours) et de 12 000€ pour la perte liée au départ du réseau Hippocampes. (ce qui permet de résorber une partie du déficit)

- les subventions obtenues au titre de la MAIA qui ne couvrent pas l'ensemble des charges, notamment de personnel (+ la formation afférente)

Les charges de fonctionnement augmentent (personnel : + 9.04%, charges de fonctionnement général : + 27.68%, impôts et taxes : + 11.89%) et les ressources diminuent (- 3.34% ce qui représente 25 427 € décomposés comme suit : + 5527 de ressources associatives et - 30 954 € de vente de prestations) d'où un effet « ciseaux ».

Par ailleurs, le Conseil départemental a été saisi d'une demande de compensation d'un montant de 10 000€ la convention prévoyant la possibilité d'un versement à hauteur de 135 000€, alors que la subvention n'a jamais évolué depuis sa mise en œuvre malgré une augmentation des charges.

### **Affectation des résultats**

**Pour l'ensemble des services de l'association (hors service MAIA)**, il est proposé d'affecter le déficit de - **44 715,88 Euros** en compte de réserve.

**Pour le service MAIA**, il est proposé de soumettre aux autorités de régulation l'affectation du résultat suivant :

⇒ **MAIA : 887,38 €** en réserve de compensation des déficits

Dans l'attente de la réponse des autorités, les résultats seront enregistrés dans le compte « résultats sous contrôle de tiers financeurs ».

Néanmoins, et malgré ce déficit, la trésorerie associative reste saine avec un fonds de roulement de 141 265€, et une trésorerie de 200 067 €.

### **Discussion**

Bernard DUPORTET remercie Dominique NAELS de sa présentation.

Il expose les multiples difficultés de financement qui bien souvent compromettent gravement le développement des actions envisagées. Il intervient en particulier sur le problème posé par la Conférence des Financeurs dont il semble qu'elle n'est en place que pour distribuer les financements de la CNSA, alors qu'il y aurait besoin d'une préparation collective des cofinancements indispensables pour les projets par nature pérennes. Il insiste sur la difficulté considérable rencontrée lorsque n'est obtenue qu'une partie des financements et donc que l'action engagée ne peut être ni menée à son terme, ni, à plus forte raison, engagée pour les exercices sociaux suivants.

### **Rapport du Commissaire aux Comptes – Madame Christine CHOPART (KPMG)**

Madame CHOPART fait lecture des conclusions de son rapport :

*« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. ».*

Les comptes sont certifiés sans réserve.

**Résolution n°2** : A l'issue de la présentation des comptes de l'exercice 2018 et des conclusions du rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des présents et représentés le bilan financier de l'exercice 2018.

### **Budget prévisionnel 2019**

Le budget prévisionnel 2019 présenté s'élève à **909 364 €**

**Résolution n°3**: Le budget 2019 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

### **Questions diverses**

En réponse à plusieurs questions portant sur les perspectives de l'association pour l'exercice 2019, le Président expose un projet qui semble bénéficier d'un accord de principe mais sans concrétisation actuelle.

L'action de l'association, en lien avec la politique et le financement du Conseil départemental, se déroule sans interruption depuis plus de vingt ans. Il paraît souhaitable et normal de fêter le vingtième anniversaire d'une telle action qui semble bien être encore la seule de ce type. Un colloque pourrait être organisé en telle circonstance et celui-ci pourrait être accompagné de l'engagement départemental pour un nouveau plan d'action à partir de l'année 2020.

Des propositions sur cette base sont en cours d'élaboration.

Plus rien n'étant à délibérer le Président prononce la clôture de l'Assemblée Générale et remercie de leur participation les personnes présentes.

La séance est levée à 20,30 h.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Duportet', written over a horizontal line.

Docteur Bernard DUPORTET  
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marie-France Maugourd', written over a horizontal line.

Docteur Marie-France MAUGOURD  
Secrétaire